

**Bulletin d'inscription au
Forum des associations
de Narbonne
Samedi 5 septembre 2026
Les Barques- Cours Mirabeau
10 h à 18 h**

Bulletin à retourner avant le 8 juin 2026
Par mail à : associations@mairie-narbonne.fr

➤ **Nom de l'Association :**

Siret :

Président(e) :

Adresse du siège social :

Téléphone portable (obligatoire) :

Adresse mail (obligatoire) :

➤ **Fiche technique :**

L'implantation des stands sera réalisée par ordre thématique avec regroupement des associations Sport/Danse sur le Cours Mirabeau.

La liste et le plan seront communiqués ultérieurement, selon le dispositif de sécurité mis en place.

Les caractéristiques du stand :

- Une table (1.83 x 75)
- Deux chaises
- Pas de grilles caddies et d'électricité

➤ **Thématique :**

Sport/Danse

Culture/Loisirs/Patrimoine

Citoyenneté / Vie des quartiers/Environnement

Handicap /Santé/Solidarité

➤ **Démonstrations, initiations, animations sur podium (15mn) de 10h à 17h30**

oui

non

➤ **Documents à joindre obligatoirement pour la participation au forum des associations :**

Statuts de l'association datés et signés,

PV de la dernière assemblée générale,

Récepissé de déclaration à la préfecture ou avis de situation,

Nombre d'adhérents,

Coût de l'adhésion.

Ces critères sont pris en compte pour l'inscription et tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Un mail de confirmation sera adressé début juillet 2026.

Engagement de l'association

➤ L'association s'engage à :

- prévenir, en cas de désistement, le service Associations, au moins trois jours avant la manifestation,
- être présente le jour du forum, dès 9h, pour la mise en place du stand (en cas d'absence non justifiée, le stand sera attribué à 9h45 à une autre association. De plus, l'inscription pour l'année suivante ne sera prise en compte que dans la mesure où des emplacements seront disponibles),
- accepter l'emplacement ainsi affecté,
- sécuriser au maximum son matériel,
- restituer le matériel prêté en l'état et repositionner les chaises sur les tables à la fin du forum,
- rendre l'emplacement dans lequel elle l'a trouvé à son arrivée et n'y laisser aucun déchet, tract, document (enlèvement de papiers et sacs poubelles),
- prendre à sa charge les frais de remise en l'état ou de remplacement de tout matériel détérioré ou perdu,
- fournir la copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile couvrant sa participation au forum.

Par ailleurs, l'exposant s'engage à faire sienne la souscription d'une police d'assurance pour le matériel exposé, et dégage, par la présente, la Ville de Narbonne, de tout recours pour tout événement pouvant subvenir durant le temps d'exposition.

En cas de transgression injustifiée du présent engagement, l'association pourra être exclue pour la prochaine édition.
